



Bureau de développement  
des télécommunications (BDT)



Réf.: Circulaire BDT/DDR/083

Genève, le 13 avril 2021

- Aux États Membres de l'UIT
- Aux Membres du Secteur UIT-D
- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT
- À l'Organisation des Nations Unies et à ses fonds et programmes
- Aux organisations régionales de télécommunication
- Aux organisations intergouvernementales exploitant des systèmes à satellites
- Aux institutions spécialisées des Nations Unies

**Objet: Invitation à la deuxième réunion interrégionale (IRM-2) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2021 (CMDT-21), 12-13 mai 2021 (réunion virtuelle)**

Madame, Monsieur,

Comme l'a décidé le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) lors de sa réunion du 23 novembre 2020, j'ai l'honneur de vous inviter à participer à la deuxième réunion interrégionale (IRM-2) chargée de la préparation de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2021 (CMDT-21), qui se tiendra de manière virtuelle les 12 et 13 mai 2021.

La première réunion interrégionale (IRM-1), qui s'est tenue le 11 mars, a donné lieu à des échanges particulièrement constructifs, dont il est rendu compte dans le [rapport de la réunion](#) disponible sur le site web de la réunion IRM-1.

La réunion IRM-2, d'une durée de deux jours, donnera l'occasion aux membres de l'UIT-D de poursuivre les discussions en vue de parvenir à un consensus sur les principales questions avant la CMDT-21. D'ici à la réunion IRM-2, les six réunions préparatoires régionales (RPM) auront eu lieu. Compte tenu des travaux du Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques (GT-GCDT-RDTP), les discussions interrégionales permettront de dégager des positions communes sur des questions telles que les priorités thématiques, la révision des Résolutions existantes ou l'élaboration de nouvelles Résolutions, les Questions à confier aux commissions d'études et la Déclaration.

En fonction du nombre de contributions reçues, il se peut que la réunion soit prolongée d'une journée pour se tenir le 14 mai également. Cette décision sera prise à la date limite de soumission des contributions, soit le 28 avril, et les membres seront dûment informés.

Afin de faciliter le processus préparatoire et la révision des textes existants, tels que les Résolutions et les Questions confiées aux commissions d'études, j'ai l'honneur de vous annoncer que le secrétariat procède actuellement à la mise en place d'une Interface pour les propositions aux conférences (CPI) provisoire.

Ce système, qui permettra aux membres de soumettre des révisions et du texte nouveau, ainsi que de visualiser et de modifier les propositions émanant d'autres membres, sera un outil qui jouera un rôle important en vue de l'établissement d'un consensus avant la CMDT-21. Des informations supplémentaires sur ce système, qui sera accessible à partir du 15 avril depuis la [page d'accueil des réunions IRM](#), seront communiquées prochainement.

Je tiens à vous rappeler que les réunions interrégionales sont ouvertes à la participation de tous les membres de l'UIT-D. Les États Membres sont invités à inclure dans leur délégation des représentants de régulateurs, de décideurs, de la société civile, d'établissements universitaires, des milieux techniques de l'Internet, d'organisations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes, des jeunes, etc.

Le projet d'ordre du jour de la réunion IRM-2 figure dans l'**Annexe 1**.

On trouvera dans l'**Annexe 2** des renseignements détaillés sur la soumission des contributions par les membres, l'enregistrement et les questions d'ordre logistique. Je compte sur votre participation et votre contribution à cette deuxième réunion interrégionale.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Doreen Bogdan-Martin  
Directrice

Annexes: Annexe 1: Projet d'ordre du jour de la réunion IRM-2

Annexe 2: Renseignements sur la soumission des contributions, l'inscription et les questions d'ordre logistique

## ANNEXE 1

**Projet d'ordre du jour de la réunion IRM-2**

- 1 Ouverture de la réunion
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Informations actualisées concernant la CMDT-21
- 4 Point sur les travaux préparatoires des organisations régionales de télécommunication
- 5 Résultats des RPM
  - a) RPM-AFR
  - b) RPM-ARB
  - c) RPM-CEI
  - d) RPM-AMS
- 6 Rapport sur les travaux du GT-GCDT-RDTP
  - a) Déclaration
  - b) Priorités thématiques (et Questions à confier aux commissions d'études)
  - c) Rationalisation des Résolutions
- 7 Rapport sur les travaux du GT-GCDT-SOP
- 8 Divers

## ANNEXE 2

**Renseignements sur la soumission des contributions, l'inscription et les questions d'ordre logistique pour la réunion IRM-2****Inscription, accès et participation**

---

Les inscriptions à la réunion IRM-2 se feront **exclusivement en ligne et seront ouvertes à partir du 7 avril 2021**.

Chaque délégué souhaitant assister à la réunion devra remplir et soumettre un [formulaire d'inscription accessible ici](#).

Les délégués peuvent s'inscrire à la réunion au moyen des identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) de leur compte utilisateur UIT. S'ils ne possèdent pas de compte utilisateur UIT, ils peuvent créer un compte en suivant les étapes indiquées [ICI](#). Un compte utilisateur UIT avec accès TIES permet aux délégués d'accéder aux ressources informatiques de l'UIT, notamment aux contributions et aux autres documents de travail.

**Note:** Les délégués ayant déjà créé un compte utilisateur lors de leur inscription à des manifestations précédentes à l'aide de ce même système peuvent utiliser le même compte.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à la réunion IRM-2 doivent être **validées par les coordonnateurs désignés** par les administrations et entités habilitées à participer. La liste des coordonnateurs désignés est disponible [ICI](#). En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur désigné ou de changement de coordonnateur désigné, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions (par courrier électronique à l'adresse [bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int)) les nouvelles coordonnées du coordonnateur désigné (nom, prénom et adresse électronique).

Les membres sont encouragés à tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes au moment de décider de la composition de leur délégation à la réunion IRM-2. En outre, plusieurs personnes par organisation ou pays peuvent participer.

**Interprétation**

---

Un service d'interprétation pour la réunion IRM-2 sera assuré dans les six langues officielles de l'UIT.

**Accès à la salle de réunion virtuelle et sous-titrage**

---

Les informations pour accéder à la salle de réunion virtuelle seront communiquées aux participants dûment inscrits dans un courrier électronique distinct.

Seuls les participants s'étant dûment inscrits à la réunion pourront accéder à la salle de réunion virtuelle.

Le service habituel de sous-titrage sera assuré dans la salle de réunion virtuelle. Les participants qui souhaitent accéder directement au texte sous-titré pourront le faire via le lien qui sera mis à disposition sur la [page web de la réunion IRM-2](#).

**Contributions à la réunion IRM-2**

---

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Buenos Aires, 2017) de la CMDT, les contributions des membres ne devraient pas dépasser cinq pages et doivent être soumises au moyen du modèle en ligne disponible sur le [page web de la réunion IRM-2](#).

Veuillez joindre au formulaire de soumission en ligne la version originale au format "Word" de votre contribution, afin de garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux soient affichés correctement.

Conformément à la disposition 13.1 de la Résolution 1 de la CMDT, lorsqu'elles doivent être traduites, les contributions aux réunions IRM doivent être soumises au plus tard 30 jours calendaires avant le début de la réunion en question, c'est-à-dire avant le **12 avril 2021 (23 h 59, heure de Genève)**.

Les contributions reçues moins de 30 jours calendaires, mais au moins 14 jours calendaires avant le début de la réunion (soit le 28 avril 2021 au plus tard), seront publiées mais ne seront pas traduites.

Les contributions reçues moins de 14 jours calendaires avant la réunion ne seront pas inscrites à l'ordre du jour.

## Documentation

---

Tous les documents seront publiés sur le [page web de la réunion IRM-2](#).

Les délégués sont priés de s'assurer qu'ils disposent de droits d'accès TIES, afin de pouvoir accéder aux documents de la réunion IRM à partir du site web. Pour savoir comment demander des droits d'accès TIES, rendez-vous à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/TIES/>.

## Récapitulatif des délais

---

<b>Date de la réunion IRM-2</b>	<b>Date limite de soumission des contributions avec traduction garantie (-30 jours)</b>	<b>Dernier délai de soumission des contributions ne nécessitant pas de traduction (-14 jours)</b>
12-13 mai 2021	12 avril 2021	28 avril 2021